



Agence de Services  
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/168 /PDG  
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

**Article 1** : Délégation permanente est donnée à Madame Véronique SOLENO, responsable de l'Unité de Certification des fonds structurels – sud-est, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général, les documents suivants :

- a) Les certificats de service fait concernant les dossiers d'attribution de subventions financées par les fonds structurels, dans le cadre des prestations réalisées par l'ASP pour le compte des donneurs d'ordre des régions Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.
- b) Tous documents afférents à ces dossiers, en particulier les courriers adressés aux porteurs de projets ainsi qu'aux services instructeurs.
- c) Les comptes rendus d'activité et les bilans finaux des opérations de contrôle des fonds structurels dévolus aux délégations régionales de l'ASP de Corse-PACA et Languedoc-Roussillon.

**Article 2** : La présente décision prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges  
Le 17 SEP. 2012



Edward JOSSA

DR (original)

Ampliation :  
Agent Comptable

Copies :  
Président directeur Général  
M. Olivier DEKESTER  
M. Philippe MARIE  
Mme Véronique SOLENO  
DRH  
DFJL



## Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/169/PDG  
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

**Article 1er** : Délégations permanentes sont données à Monsieur Philippe GOURIOU, Délégué régional adjoint chargé des dispositifs « emploi, formation, agriculture et contrôles et chef du service formation professionnelle, emploi et apprentissage et à Monsieur Philippe BOISSON, Délégué régional adjoint, Chargé de l'Unité Nationale d'appui aux certifications sanitaires et sociales et des dispositifs « handicap » et Chef du service assistance technique certifications sanitaires et sociales, Chargés de l'intérim des fonctions de Délégué régional pour la région Limousin, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides du secteur agricole
- c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
- d) les décisions, documents ou correspondances ainsi que les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs au secteur de la formation professionnelle, emploi et apprentissage
- e) les décisions, documents ou correspondances ainsi que les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs au dispositif « Handicap » et Frais de jury Certifications Sanitaires et Sociales
- f) les décisions, documents ou correspondances ainsi que les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs à la gestion courante de l'Unité Nationale d'Appui aux Certifications Sanitaires et Sociales et des dispositifs « Handicaps »

- g) les décisions financières relatives aux crédits d'intervention gérés dans le cadre du dispositif NACRE
- h) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

**Article 2** : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe GOURIOU et Philippe BOISSON, délégations sont également données à :

- M. Eric GOSSELIN, chef du service Agriculture et Développement Rural,
- M. Eric PIETERS, chef du service dispositifs « Handicap » et Frais de jury Certifications Sanitaires et Sociales,
- M. Nicolas LOUBERE, chef du service Contrôles,
- M. Vincent GOUNON, chef du service Gestion Certifications Sanitaires et Sociales,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les décisions, documents ou correspondances mentionnés à l'article 1 à l'exception du a),

et à Mme Véronique GELIS, chef du service administratif et financier, à l'effet de signer les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale mentionnés à l'article 1 h), et documents ou correspondances mentionnés à l'article 1 f) .

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GOURIOU, délégation est donnée à Mme Christiane ROULET-DELSUC, Adjointe au chef du service formation professionnelle, emploi et apprentissage, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances mentionnés à l'article 1 d) et 1 g)

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric GOSSELIN, délégation est donnée à M. Damien MARCON, Adjoint au chef du service Agriculture et Développement Rural, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances mentionnés à l'article 1 c).

**Article 6** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LOUBERE, délégation est donnée à Mme Sylvie CHARISSOUX, Adjointe au chef du service Contrôles, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances mentionnés à l'article 1 b).

**Article 7** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric PIETERS, délégation est donnée à Mme Isabelle DEGOT, Adjointe au chef du service dispositifs « Handicap » et Frais de jury Certifications Sanitaires et Sociales, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances mentionnés à l'article 1 e).

**Article 8** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GOUNON, délégation est donnée à Mme Geneviève TAVENEAU, Adjointe au chef du service Gestion Certifications Sanitaires et Sociales, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances mentionnés à l'article 1 f) .



**Article 9** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOISSON, délégation est donnée à Mme Sanae FIKRI, Adjointe au chef du service Assistance Technique Certifications Sanitaires et Sociales, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances mentionnés à l'article 1 f).

**Article 10** : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 17 septembre 2012 et prendra fin le 31 octobre 2012.

Fait à Limoges  
Le 17 SEP. 2012

Président directeur Général (original)



Edward JOSSA

Ampliation :  
Agent Comptable

Copies :  
M. Philippe GOURIOU  
M. Philippe BOISSON  
M. Eric GOSSELIN  
M. Nicolas LOUBERE  
M. Eric PIETERS  
M. Vincent GOUNON  
Mme Véronique GELIS  
Mme Christiane ROULET-DELSUC  
Mme Sylvie CHARISSOUX  
Mme Isabelle DEGOT  
M. Damien MARCON  
Mme Geneviève TAVENEAU  
Mme Sanae FIKRI  
DRH  
DFJL



Agence de Services  
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/170/DPDG  
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

**Article 1er** : Délégation permanente est donnée à M. Olivier RAPHAEL, Délégué régional de l'ASP pour la région Lorraine à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant,
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP,
- c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
- d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

**Article 2** : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier RAPHAEL, M. Laurent NICOLAS, délégué régional adjoint, est autorisé à signer les pièces visées aux articles 1 et 2 à l'exception du 1 a).

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Olivier RAPHAEL et Laurent NICOLAS délégations sont également données à :

- M. Romain TISSIER, chef du service environnement, agriculture, forêt et développement rural,
- M. Marc HOEHR, Chef du service contrôle,

à l'effet de signer - dans la limite de leurs attributions - les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Délégation est également donnée à :

- Mme Ghislaine CURTI, responsable administrative et financière, à l'effet de signer – dans la limite de ses attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 d)

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent NICOLAS, chef du service de la formation professionnelle et emploi, délégations sont également données à Mme Sylvie MULLER, adjointe au chef de service, à Mmes Sophie BALDELLI et Blandine CUNY, chefs de secteur, à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a) et du d).

**Article 6** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain TISSIER, chef du service environnement, agriculture, forêt et développement rural, délégations sont également données à Mmes Nathalie SESMAT et Barbara WENCKER, chefs de secteur, à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a) et du d).

**Article 7** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc HOEHR, chef du service contrôle, délégations sont données à M. Thierry BERRIEN, adjoint du chef de service, et Nicolas MATHIS, responsable suivi terrain des contrôles surfaces, à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a) et du d).

**Article 8** : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure.  
Elle prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges,  
le 17 SEP. 2012

  
Edward JOSSA

Président directeur général (original)

ampliation :  
Agent comptable

Copies :  
M. Olivier RAPHAEL  
M. Laurent NICOLAS  
M. Marc HOEHR  
Mme Ghislaine CURTI  
Mme Sylvie MULLER  
Mme Sophie BALDELLI  
Mme Blandine CUNY  
M. Romain TISSIER  
Mme Nathalie SESMAT  
Mme Barabara WENCKER  
M. Thierry BERRIEN  
M. Nicolas MATHIS  
DRH  
DFJL





Agence de Services  
et de Paiement

Décision n° 2012/171 /PDG  
portant délégation de signature

Le président directeur général

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

**Article 1** : Délégation spéciale de signature est donnée à M. Olivier RAPHAEL, Délégué régional de l'ASP pour la région Lorraine, à l'effet de signer, dans le cadre des dispositifs résultant du "Grenelle de l'environnement", toutes les conventions et avenants relatifs à ces conventions, conclus entre l'établissement et les personnes publiques ou privées impliquées notamment dans la gestion du bonus écologique.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier RAPHAEL, délégation est également donnée à M. Romain TISSIER, Chef du service environnement, agriculture, forêt et développement rural, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les conventions et les avenants visés à l'article 1.

**Article 3** : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges  
Le 17 SEP. 2012

DR (original)

Ampliation :  
Agent Comptable

Copies :  
Président directeur général  
M. Olivier RAPHAËL  
M  
DRH  
DFJL



Edward JOSSA



## Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/172/DPDG  
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

**Article 1er** : Délégation permanente est donnée à Mme Sandra MARIE-MAGDELAINE, Chargée de l'intérim des fonctions de délégué régional de l'ASP en Martinique et Chef du service économie agricole et développement rural et, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et de la formation professionnelle et des autres missions confiées à l'ASP
- c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
- d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.



**Article 2** : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandra MARIE-MAGDELAINE, délégation est également donnée à M. Nicolas HEBRA, Chef du service formation professionnelle, emploi et apprentissage, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances courants ainsi que les décisions de mise en paiement, visés à l'article 1.

Et en cas d'absence ou d'empêchement, délégations sont également données à Mme Martine LE BOURHIS, Chef adjointe du service formation professionnelle, emploi et apprentissage et à Lucia DAQUIN, Chef adjointe du service agriculture, développement rural et pêche, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances courants ainsi que les décisions de mise en paiement, visés à l'article 1.

**Article 4** : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges,  
Le 17 SEP. 2012



Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :  
Agent comptable

Copies :  
Mme Sandra MARIE-MAGDELAINE  
M. Nicolas HEBRA  
Mme Martine LE BOURHIS  
Mme Lucia DAQUIN  
SG  
DRH  
DFJL



Agence de Services  
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/175 /PDG  
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

**Article 1** : Délégation spéciale de signature est donnée à Mme Sandra MARIE-MAGDELAINE, Chargée de l'intérim des fonctions de délégué régional de l'ASP en Martinique et Chef du service économie agricole et développement rural, à l'effet de signer, dans le cadre des dispositifs résultant du "Grenelle de l'environnement", toutes les conventions et avenants relatifs à ces conventions, conclus entre l'établissement et les personnes publiques ou privées impliquées notamment dans la gestion du bonus écologique.


**Article 2** : La présente décision prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges  
Le 17 SEP. 2012

DR (original)

Ampliation :  
Agent Comptable

Copies :  
Président directeur général  
Mme Sandra MARIE-MAGDELAINE  
DRH  
DFJL



Edward JOSSA